

Changements climatiques et durabilité : nouveau cadre pour l'établissement de rapports sur la durabilité et la communication d'information

Dans le *Rapport de Davies sur la gouvernance 2018*⁸, nous avons abordé l'importance croissante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG ») ainsi que l'augmentation de la production de rapports et de la communication d'information sur les questions liées à la durabilité, notamment les changements climatiques et la gestion des risques connexes par les émetteurs assujettis. En 2018 et en 2019, les investisseurs et les autres parties prenantes ont continué d'insister auprès des sociétés pour qu'elles fassent davantage preuve de transparence et de responsabilité dans la gestion des risques et des occasions liés aux facteurs ESG. Dans le présent chapitre, nous abordons les attentes croissantes des investisseurs et des organismes de réglementation qui souhaitent une approche plus ferme et plus transparente en matière de communication d'information sur la durabilité, ainsi que certains des faits nouveaux les plus importants de la dernière année en ce qui a trait aux changements climatiques. Nous examinons également les normes d'information applicables aux questions liées aux changements climatiques, dont les plus récentes lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Dans ce contexte, nous donnons un aperçu des principaux cadres d'information relative aux changements climatiques et formulons des recommandations à l'intention des conseils d'administration et de la direction des sociétés ouvertes canadiennes dont ceux-ci devront tenir compte au moment de faire le suivi des initiatives de durabilité et de produire des rapports sur celles-ci.

Changements climatiques : risques et occasions

L'attention portée aux risques liés aux changements climatiques a continué de croître au cours de la dernière année. En octobre 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (le « GIEC ») des Nations-Unies, autorité mondiale de premier plan en matière de changements climatiques, a publié un rapport spécial sur l'impact de la hausse de la température mondiale de 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels⁹. Le GIEC était chargé d'étudier la faisabilité scientifique de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 1,5 à 2 degrés Celsius conformément à l'Accord de Paris de 2015. Le rapport du GIEC prévoit une aggravation progressive des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres répercussions des changements climatiques à mesure qu'augmente la température à l'échelle mondiale. Les conclusions du GIEC concordent avec un nouveau rapport publié par Environnement et Changement climatique Canada expliquant en détail les répercussions actuelles et prévues des changements climatiques sur l'environnement au Canada¹⁰.

À mesure que s'approfondit la compréhension des risques liés aux changements climatiques, les gouvernements et les banques centrales tendent à reconnaître qu'il s'agit d'une source réelle de risque financier. En mai 2019, dans sa *Revue du système financier 2019*, la Banque du Canada a déclaré pour la première fois que les changements climatiques constituaient un risque financier, ce qui l'a mise au diapason d'autres banques centrales, notamment la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne¹¹. À l'échelle fédérale, en juin 2019, le Groupe d'experts sur la finance durable du gouvernement du Canada a publié son rapport final, qui contient 15 recommandations visant à soutenir la croissance et le développement de la finance durable au Canada¹². Le Groupe recommande l'intégration des risques liés aux changements climatiques à la supervision des institutions financières de régime fédéral. Le rapport comprend également des recommandations visant à resserrer les obligations des sociétés ouvertes canadiennes en matière d'information relative aux risques liés aux changements climatiques au moyen de l'adoption progressive du cadre d'information du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), dont il est question ci après¹³.

La mise en œuvre récente du cadre de tarification du carbone par le gouvernement fédéral, sujet que nous avons abordé dans notre bulletin intitulé *La Cour d'appel de l'Ontario rend sa décision : le cadre fédéral de tarification du carbone est constitutionnel*¹⁴, ainsi que les interventions des secteurs gouvernemental et financier face aux changements climatiques ont mis en évidence la pertinence de la question des risques liés aux changements climatiques – et des occasions connexes – pour les émetteurs. Une analyse récente de l'information fournie par plus de 6 900 sociétés à l'échelle mondiale,

Une analyse récente de l'information fournie par plus de 6 900 sociétés à l'échelle mondiale, publiée par CDP a révélé que plus de la moitié de ces sociétés ont repéré des risques liés aux changements climatiques susceptibles d'avoir une incidence financière ou stratégique importante sur leurs activités.

dont plus de 300 des plus grandes sociétés au monde, publiée par l'organisme sans but lucratif CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) a révélé que plus de la moitié de ces sociétés ont repéré des risques liés aux changements climatiques susceptibles d'avoir une incidence financière ou stratégique importante sur leurs activités¹⁵. La plupart d'entre elles ont signalé des risques liés à d'éventuelles modifications des politiques et de la réglementation ainsi qu'à de nouvelles tendances du marché, plutôt que des risques physiques¹⁶. Le CDP a constaté que la facture des risques signalés par les plus importantes sociétés à l'échelle mondiale représentait environ 970 milliards de dollars américains, dont environ 250 milliards de dollars américains sont liés à la dépréciation ou à la radiation d'actifs¹⁷. Toutefois, les occasions liées aux changements climatiques surpassent les risques. Les sociétés repèrent d'importantes occasions, notamment en ce qui a trait à de nouveaux produits, à l'efficacité des ressources et aux sources d'énergie de substitution, qui pourraient avoir des incidences financières de plus de 2,1 billions de dollars américains. En outre, les sociétés indiquent que les coûts de gestion des risques liés aux changements climatiques sont beaucoup moins élevés que ce que laissait présager la situation¹⁸. Ces constatations laissent à penser que les sociétés qui parviennent à repérer efficacement les risques liés aux changements climatiques et qui les intègrent tôt dans l'élaboration de leurs stratégies seront en mesure de tirer profit d'importantes occasions à long terme.

Attentes accrues en ce qui a trait à la communication d'information sur la durabilité et l'investissement responsable

À ce jour, en 2019, de nombreux émetteurs ont été confrontés à des pressions continues pour accroître la transparence de leurs risques liés aux changements climatiques. Comme nous le verrons plus loin, l'initiative Climate Action 100+, coalition de plus de 320 investisseurs dirigée par le California Public Employees' Retirement System (le « CalPERS ») ayant plus de 33 billions de dollars américains d'actifs sous gestion, a réussi à faire pression sur de grandes sociétés du secteur de l'énergie (dont Royal Dutch Shell plc et BP plc) afin qu'elles améliorent leur

Ces constatations laissent à penser que les sociétés qui parviennent à repérer efficacement les risques liés aux changements climatiques et qui les intègrent tôt dans l'élaboration de leurs stratégies seront en mesure de tirer profit d'importantes occasions à long terme.

information relative aux changements climatiques et alignent leurs stratégies sur l'Accord de Paris¹⁹. Suivant une initiative similaire, dans le cadre de la campagne de 2019 du CDP relative à la non-divulgaration visant à accroître la transparence en matière de changements climatiques, de déforestation et de sûreté de l'eau, un groupe de 88 investisseurs détenant près de 10 billions de dollars américains d'actifs a dénoncé plus de 700 sociétés d'envergure mondiale, dont 34 sociétés ouvertes canadiennes, pour ne pas avoir fourni suffisamment d'information sur leurs données environnementales, et les a incitées à communiquer cette information par l'intermédiaire de la plateforme d'information du CDP²⁰.

Par ailleurs, les investissements axés sur les facteurs ESG ont également continué de gagner en importance. Dans son rapport final, en plus de recommander la création d'incitatifs à l'investissement respectueux du climat dans le secteur de la vente au détail, le Groupe d'experts sur la finance durable du gouvernement du Canada invite à la promotion de l'investissement durable comme une « activité courante » au sein de la collectivité des gestionnaires d'actifs du Canada²¹. Les sociétés d'investissement et les investisseurs canadiens intègrent déjà ces principes à leurs processus d'investissement. Un exemple notable est le récent lancement par RBC iShares, plus important fournisseur de fonds négociés en bourse au Canada, de six nouveaux fonds négociés à la Bourse de Toronto (la « TSX ») conçus avant tout pour exposer les investisseurs à des émetteurs affichant des résultats positifs quant aux facteurs ESG²².

Par ailleurs, l'intérêt des investisseurs s'est manifesté dans un nombre croissant de propositions d'actionnaires axées sur la durabilité. Les changements climatiques ont constitué un enjeu majeur au cours des deux dernières périodes de sollicitation de procurations aux États-Unis, les investisseurs réclamant non seulement davantage d'information sur les changements climatiques, mais également l'inclusion de facteurs environnementaux comme mesures de la performance liées à la rémunération de la haute direction. Les propositions d'actionnaires sur les questions environnementales et sociales demeurent plus nombreuses que celles qui concernent les questions de gouvernance, ce qui indique que les changements climatiques et la durabilité constituent toujours une préoccupation importante pour les investisseurs²³. Parallèlement, un nombre record de propositions concernant l'environnement et la responsabilité sociale sont retirées, vraisemblablement par suite d'interventions fructueuses²⁴.

Au Canada, où les propositions d'actionnaires axées sur l'environnement et la responsabilité sociale sont moins courantes, une proposition appuyée par la direction de TransCanada Corporation concernant la présentation d'information sur les risques liés aux changements climatiques a joui d'un appui massif.

Ces tendances donnent à penser, conformément aux recommandations que nous formulons dans le présent rapport, qu'une stratégie d'interaction cohésive pourrait permettre dans une large mesure de répondre aux préoccupations des investisseurs.

En réponse aux demandes croissantes des investisseurs pour la communication d'information en matière d'ESG, les agences de conseil en vote ont continué, au cours de la période de sollicitation de procurations de 2019, d'axer leurs recommandations sur les facteurs ESG. Dans ses lignes directrices de 2019 sur le vote par procuration au Canada, Glass Lewis & Co. (« Glass Lewis ») a indiqué que, dans le cas des émetteurs qui n'ont pas bien géré ou atténué les risques environnementaux et sociaux, elle pourrait recommander aux actionnaires de voter contre les membres des conseils à qui incombe la surveillance de ces risques²⁵. En outre, Glass Lewis a annoncé qu'elle intégrera à ses conseils sur le vote par procuration les indications sur la communication en matière de durabilité du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB »)²⁶. On ne sait pas encore dans quelle mesure ces normes auront une incidence sur les recommandations de vote de Glass Lewis et influenceront les investisseurs; toutefois, les émetteurs doivent être prêts à répondre aux demandes du marché pour une transparence accrue sur les questions relatives à la durabilité.

Les changements climatiques ont constitué un enjeu majeur au cours des deux dernières périodes de sollicitation de procurations aux États-Unis, les investisseurs réclamant non seulement davantage d'information sur les changements climatiques, mais également l'inclusion de facteurs environnementaux comme mesures de la performance liées à la rémunération de la haute direction.

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE SOUS PRESSION

Au cours de la dernière année, les investisseurs ont continué d'exercer des pressions sur les sociétés du secteur de l'énergie pour les inciter à améliorer l'information relative aux changements climatiques qu'elles communiquent et à adopter des cibles de réduction des émissions. À la fin de 2018, Royal Dutch Shell Plc a annoncé qu'elle fixerait des cibles à court terme d'émissions de carbone en réaction aux pressions exercées par des investisseurs institutionnels²⁷. Une première dans le secteur, Shell s'est engagée à lier la rémunération des membres de la haute direction aux cibles de réduction des émissions de carbone. Shell a depuis signé une déclaration commune avec l'initiative Climate Action 100+ et a fixé pour 2021 un objectif de 2 % à 3 % inférieur à son empreinte carbone nette de 2016²⁸.

Au début de 2019, le conseil d'administration de la société inscrite à la Bourse de New York (la « NYSE »), NYSE BP Plc, a appuyé la proposition de Climate Action 100+ dans laquelle cette dernière demandait que des renseignements sur la compatibilité des investissements de BP avec l'Accord de Paris soient communiqués et que la rémunération des membres de la haute direction soit liée à la réduction des émissions²⁹. La proposition, également appuyée par la direction de BP, a obtenu l'appui de la quasi-totalité des actionnaires³⁰. Dans une réaction similaire aux pressions des investisseurs, Glencore Plc, l'un des plus importants producteurs mondiaux de marchandises inscrits à la Bourse de Londres, a annoncé ses plans visant à limiter sa production annuelle de charbon pour aligner sa stratégie commerciale sur les objectifs de l'Accord de Paris, après avoir consulté des représentants de Climate Action 100+³¹. À l'instar de ses pairs du secteur en Europe, la société pétrolière et gazière norvégienne inscrite à la NYSE Equinor a annoncé en avril 2019 son intention d'harmoniser ses stratégies avec les objectifs de l'Accord de Paris et de lier les primes des membres de la haute direction à des cibles climatiques³².

Tandis que les sociétés européennes du secteur de l'énergie se montraient disposées à répondre aux demandes des investisseurs, une plus grande résistance attendait les investisseurs aux États-Unis. En avril 2019, la société inscrite à la NYSE Exxon Mobil Corporation, avec le soutien de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis, a bloqué une proposition d'actionnaire dans laquelle on demandait à la société d'adopter des cibles d'émission de gaz à effet de serre conformes à l'Accord de Paris et de les publier. Le blocage a été possible malgré l'appui d'investisseurs majeurs, dont le New York State Common Retirement Fund³³. Selon la décision de la SEC, la proposition non contraignante équivalait à « microgérer » Exxon parce qu'elle aurait entraîné la substitution « de méthodes précises de mise en œuvre de politiques complexes » au jugement de la direction³⁴. Bien que la SEC n'ait pas appuyé la tentative de la société inscrite à la NYSE Chevron Corporation de bloquer une proposition semblable, diverses propositions liées aux changements climatiques présentées par les actionnaires d'Exxon et de Chevron à leur assemblée annuelle respective de 2019 n'ont pas été approuvées par les actionnaires. Le succès d'une proposition similaire concernant la communication d'information relative aux changements climatiques présentée à l'assemblée d'Exxon en 2018 démontre néanmoins que les pressions exercées par les investisseurs peuvent donner des résultats dans le secteur de l'énergie aux États-Unis, comme nous en avons fait état dans le *Rapport de Davies sur la gouvernance 2018*³⁵. Voir le chapitre 7, Propositions d'actionnaires aux États-Unis et au Canada, pour plus de détails sur les régimes de propositions d'actionnaires américain et canadien et les faits nouveaux en la matière.

A background image of water splashing, with numerous bubbles and droplets scattered across the page, creating a dynamic and fresh visual effect.

Pleins feux : Les principales conclusions tirées du deuxième rapport de situation du GIFCC

En juin 2019, le GIFCC a publié son deuxième rapport de situation (le « rapport du GIFCC »), qui donne un aperçu des pratiques de communication de l'information financière relative aux changements climatiques de 1 100 sociétés provenant de divers secteurs et régions observées sur une période de trois ans³⁶. En outre, le GIFCC a mené une enquête sur les efforts déployés par les sociétés pour mettre en œuvre ses recommandations sur l'information financière relative aux changements climatiques ainsi que sur l'opinion des utilisateurs quant à l'utilité de cette information pour la prise de décisions. Bien que certains des résultats de l'examen de l'information et de l'enquête soient encourageants, le GIFCC est préoccupé par le fait qu'un nombre insuffisant de sociétés communiquent de l'information financière relative aux changements climatiques jugée « utile à la prise de décisions ». Voici quelques uns des faits saillants du rapport du GIFCC.

1 La communication d'information financière relative aux changements climatiques est à la hausse, mais demeure insuffisante. Des progrès ont été réalisés pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'information financière relative aux changements climatiques. Le nombre moyen d'éléments d'information recommandés qui ont été publiés dans les rapports des sociétés est passé de 2,8 en 2016 à 3,6 en 2018, et le pourcentage de sociétés qui fournissent de l'information conforme à au moins une des recommandations du GIFCC est passé de 70 % en 2016 à 78 % en 2018. Toutefois, environ 25 % seulement des sociétés ont fourni de l'information conforme à plus de 5 des 11 éléments d'information dont la communication a été recommandée, et seulement 4 % des sociétés ont fourni de l'information conforme à au moins 10 de ces éléments.

A high-speed photograph of water splashing, creating a dynamic pattern of droplets and bubbles against a light blue background. The water is captured in mid-air, with some droplets appearing as sharp spheres and others as elongated streaks.

2 Des précisions sont nécessaires quant aux répercussions financières potentielles des questions relatives aux changements climatiques. Selon les utilisateurs de l'information financière relative aux changements climatiques, le principal élément que doivent améliorer les sociétés est la clarté des répercussions financières potentielles des enjeux relatifs aux changements climatiques sur leurs activités. Dans son rapport, le GIFCC indique que sans une telle clarté, les utilisateurs pourraient ne pas disposer de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées.

3 La majorité des sociétés ne fournissent pas d'information sur la résilience de leurs stratégies. Comme nous l'abordons plus loin, le GIFCC préconise le recours à l'analyse par scénario pour évaluer la résilience de la stratégie commerciale d'un émetteur dans différentes situations liées aux changements climatiques. Trois sociétés répondantes sur cinq qui considéraient les risques liés aux changements climatiques comme importants et qui ont utilisé l'analyse par

scénario pour évaluer la résilience de leurs stratégies n'ont pas fourni d'information à cet égard. Bien que le GIFCC estime qu'il s'agit d'une lacune importante en matière d'information pour les sociétés présentant des risques considérables liés aux changements climatiques, il croit comprendre que les sociétés en sont encore aux premières étapes de l'adoption de ce type de scénarios.

4 L'intégration des questions liées aux changements climatiques exige l'implication de diverses fonctions. Bien que les fonctions chargées de la durabilité et de la responsabilité sociale constituent les principaux moteurs des efforts de mise en œuvre du GIFCC, la gestion des risques, les finances et la haute direction y participent également de plus en plus. Le GIFCC préconise la collaboration entre de multiples fonctions, laquelle est selon lui essentielle à l'intégration des questions liées aux changements climatiques, et insiste sur l'importance des rôles joués par les fonctions de gestion des risques et de finances.

Information liée aux changements climatiques et à la durabilité : tendances et normes d'information

En réponse aux attentes croissantes des parties prenantes concernant l'information liée aux changements climatiques, des organisations font la promotion de normes volontaires de communication d'information sur les risques liés aux changements climatiques. Au Canada, la législation en valeurs mobilières oblige déjà les émetteurs à fournir de l'information sur certains risques importants liés aux changements climatiques dans les documents qu'ils doivent déposer; des indications supplémentaires à cet égard ont été données dans l'Avis 51-333 du personnel des ACVM – *Indications en matière d'information environnementale* et, plus récemment (comme il en est question ci après), dans l'Avis 51-358 du personnel des ACVM – *Information sur les risques liés au changement climatique*. Bien que la législation en valeurs mobilières ne prévoit pas de cadre particulier pour la communication d'information sur ces risques, de nombreux émetteurs communiquent ces renseignements volontairement conformément à une ou plusieurs normes en vigueur. Selon le régime canadien d'information continue, les émetteurs sont tenus de fournir dans leur notice annuelle et dans leur rapport de gestion (et non seulement dans des déclarations volontaires sur la durabilité ou sur la responsabilité sociale de l'entreprise) des renseignements sur tous les risques importants touchant leurs activités et, s'il y a lieu, sur les répercussions financières de ces risques.

Il se pourrait bien que d'autres obligations de communication d'information liée aux changements climatiques soient imposées avant longtemps. Par exemple, dans son rapport final publié en 2018, le Groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la finance durable recommande d'apporter des modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour exiger que toutes les sociétés constituées sous le régime des lois fédérales, et non seulement les sociétés ouvertes, fournissent des renseignements relatifs aux changements climatiques dans leurs rapports annuels. L'Institut international du développement durable a pour sa part avalisé la communication obligatoire, d'ici 2021, d'information liée aux changements climatiques au Canada³⁷.

Aux États-Unis, des investisseurs institutionnels représentant plus de 5 milliards de dollars américains d'actifs ont également déposé auprès de la SEC une demande voulant que les sociétés ouvertes soient tenues de communiquer de l'information sur les questions ESG³⁸. Dans l'immédiat, les émetteurs doivent répondre aux demandes des parties prenantes concernant une plus grande transparence de l'information fournie relativement aux changements climatiques, en communiquant volontairement les renseignements clés en la matière.

Les diverses normes d'information ont certes incité bon nombre d'émetteurs à communiquer davantage d'information liée aux changements climatiques, mais elles ont aussi créé de la confusion. Afin de réduire le fardeau d'information à fournir incombant aux émetteurs, les principaux référentiels d'information et organismes de normalisation, y compris la Global Reporting Initiative (la « GRI »), le GIFCC, le SASB, le CDP et l'International Integrated Reporting Council, ont récemment annoncé le lancement d'un projet biennal d'harmonisation de leurs indications³⁹. Dans l'intervalle, les émetteurs doivent se concentrer sur les normes et les obligations d'information propres à leur secteur d'activité qui importent aux parties prenantes et qui sont utiles à leurs plans et à leurs stratégies d'affaires. Les émetteurs qui parviennent à adopter les normes d'information existantes pour repérer les risques liés aux changements climatiques et à communiquer des renseignements sur ces risques aux investisseurs s'adapteront vraisemblablement plus facilement aux changements à venir dans les lignes directrices et à la demande croissante des investisseurs pour la transparence de l'information.

Au Canada, la législation en valeurs mobilières oblige déjà les émetteurs à fournir de l'information sur certains risques importants liés aux changements climatiques dans les documents qu'ils doivent déposer.

LES ACVM DONNENT DES INDICATIONS AU SUJET DE LA PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En août 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont publié l'Avis 51-358 du personnel des ACVM - *Information sur les risques liés au changement climatique* (l'« Avis de 2019 des ACVM ») qui contient des indications à l'intention des émetteurs assujettis afin qu'ils élaborent une information plus efficace sur les risques, les occasions, les répercussions financières et les processus de gouvernance associés aux changements climatiques qui sont importants. L'Avis de 2019 des ACVM ne crée aucune nouvelle obligation légale; il se veut le prolongement des indications fournies précédemment dans l'Avis 51-333 du personnel des ACVM - *Indications en matière d'information environnementale* (l'« Avis de 2010 des ACVM »).

Comme en fait état le *Rapport de Davies sur la gouvernance 2018*⁴⁰, l'examen de l'information liée aux changements climatiques présentée obligatoirement ou volontairement par 78 émetteurs dans l'Indice composé réalisé en 2018 par les ACVM a révélé qu'un peu moins de la moitié d'entre eux s'en sont tenus à des formules toutes faites ou n'ont fourni aucune information⁴¹. Les ACVM ont également appris que les investisseurs et d'autres parties prenantes étaient nombreux

à penser que l'information liée aux changements climatiques est largement lacunaire. Le fait que nombre d'émetteurs continuent de fournir de l'information générique a poussé les ACVM à publier l'Avis de 2019 des ACVM pour expliquer plus à fond les indications qu'elles avaient déjà données. L'avis porte essentiellement sur l'obligation pour les émetteurs de fournir de l'information dans leur rapport de gestion et dans leur notice annuelle, et vise à les aider à cerner les principaux risques liés aux changements climatiques et à améliorer l'information qu'ils communiquent à ce sujet. Voici quelques leçons clés à tirer de l'Avis de 2019 des ACVM.

1. Examiner les catégories de risques et d'occasions liés aux changements climatiques. L'Avis de 2019 des ACVM fournit des indications utiles au sujet des catégories de risques et d'occasions liés aux changements climatiques dont les émetteurs doivent tenir compte à court, moyen et long terme au moment de communiquer de l'information liée aux changements climatiques, comme il est indiqué dans le Tableau 2-1. On y trouve des exemples pour chacune des catégories et les répercussions opérationnelles et financières éventuelles qu'il pourrait être utile de faire connaître, ainsi que des questions que le conseil d'administration et la direction doivent étudier lorsqu'ils évaluent l'importance relative de ces risques. L'Avis de 2010 des ACVM contient aussi des exemples d'information propre à l'entité que les émetteurs pourraient trouver utiles.

TABLEAU 2-1 :
Risques et occasions liés aux changements climatiques

Risques physiques	Risques de transition	Occasions
<ul style="list-style-type: none"> – Aigus : ceux qui résultent d'événements (par exemple, l'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes) – Chroniques : modifications à long terme des régimes climatiques (par exemple, l'élévation soutenue des températures) 	<ul style="list-style-type: none"> – Réputationnels : perceptions liées à la façon dont les émetteurs favorisent ou empêchent une économie sobre en carbone – Liés au marché : changements dans l'approvisionnement et la demande – Réglementaires : augmentation de la réglementation – Politiques : mise en œuvre de politiques qui limitent ou favorisent l'adaptation aux changements climatiques – Juridiques : interventions juridiques et responsabilités – Technologiques : nouvelles technologies qui remplacent ou perturbent de vieux systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation efficiente et économique des ressources – Rehaussement des processus actuels ou adoption de sources d'énergie à faible émission – Développement de nouveaux produits et services – Accès à de nouveaux marchés – Résilience intégrée dans toute la chaîne d'approvisionnement

2. Effectuer des appréciations de l'importance relative.

L'Avis de 2019 des ACVM rappelle aux émetteurs que pour les besoins du rapport de gestion et de la notice annuelle, l'information est probablement importante lorsque la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur serait différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte. Étant donné que les risques liés aux changements climatiques et leurs répercussions potentielles sont des enjeux commerciaux fondamentaux, le conseil et la direction devraient prendre les mesures appropriées pour leur entreprise et en apprécier l'importance relative pour leur entreprise et fournir l'information requise à cet égard. Par exemple, la direction devrait évaluer les répercussions financières actuelles et futures des risques importants liés aux changements climatiques sur les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de l'émetteur sur différents horizons temporels. On invite également les émetteurs à s'inspirer des cadres de communication volontaire d'information pour faciliter leurs appréciations de l'importance relative. L'Avis de 2010 des ACVM et l'Avis de 2019 des ACVM présentent de nombreux principes directeurs non exhaustifs pour aider les émetteurs à effectuer une appréciation contextualisée de l'importance relative, pour chaque entité, d'un vaste éventail de risques liés aux changements climatiques sur diverses périodes, compte tenu de facteurs tant quantitatifs que qualitatifs.

3. Établir le degré d'expertise du conseil et de la direction.

On recommande au conseil et à la direction d'évaluer leur connaissance des risques liés aux changements climatiques qui sont propres à leur secteur d'activité pour pouvoir prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à la gestion de ces risques et à la communication d'information les concernant.

4. Fournir de l'information significative propre à l'entité.

Le conseil et la direction doivent éviter les formules vagues ou toutes faites dans l'information produite. Les ACVM recommandent la présentation d'information pertinente, claire et compréhensible qui soit propre à l'entité pour aider les investisseurs à comprendre la manière précise dont les risques importants liés aux changements climatiques se répercutent sur l'entreprise de l'émetteur. Cette information devrait également comprendre une mise en contexte permettant aux investisseurs de bien saisir la manière dont le conseil et la direction évaluent les risques liés aux changements climatiques.

5. Confier au conseil la surveillance des questions liées aux changements climatiques.

Le conseil doit déterminer si la méthode utilisée par la direction pour saisir la nature des risques liés aux changements climatiques et pour apprécier leur importance relative est appropriée et efficace. Il doit aussi déterminer si la surveillance et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques sont intégrées aux plans stratégiques de l'émetteur. De plus, le conseil doit évaluer l'efficacité des contrôles et des procédures de l'émetteur en matière d'information liée aux changements climatiques pour veiller à ce que les principaux risques soient repérés et gérés adéquatement.

6. Intégrer les risques liés aux changements climatiques aux processus opérationnels et aux pratiques de gestion.

L'Avis de 2019 des ACVM encourage la direction à déterminer les divisions ou unités d'exploitation qui ont la responsabilité de cerner, de communiquer et de gérer les risques importants liés aux changements climatiques, leurs liens hiérarchiques avec la haute direction et la mesure dans laquelle ces responsabilités sont intégrées aux processus opérationnels et décisionnels généraux. La direction doit également déterminer si elle a mis en œuvre des systèmes, des procédures et des contrôles efficaces permettant de recueillir de l'information liée aux changements climatiques fiable et en temps utile pour les besoins des appréciations de l'importance relative, du processus de prise de décisions de la direction et de la communication de l'information aux investisseurs, aux autorités de réglementation et aux autres parties prenantes.

7. Établir l'information liée aux changements climatiques avec la même rigueur que les documents réglementaires.

Si les émetteurs communiquent volontairement de l'information liée aux changements climatiques conformément à une ou plusieurs normes d'information volontaire, ils pourraient devoir tenir compte de certains autres facteurs et obligations. Selon l'Avis de 2019 des ACVM, l'information volontaire doit être établie avec la même rigueur que pour les documents réglementaires déposés et ne contenir ni fausse déclaration ni renseignement important obscur, et tous les renseignements importants doivent être inclus dans des documents d'information continue (et ne pas figurer uniquement dans des déclarations volontaires sur la durabilité ou sur la responsabilité sociale ou dans des documents similaires qui ne sont pas des documents d'information continue). L'information prospective relative aux changements climatiques que peut communiquer un émetteur doit aussi être conforme aux exigences de la législation en valeurs mobilières.

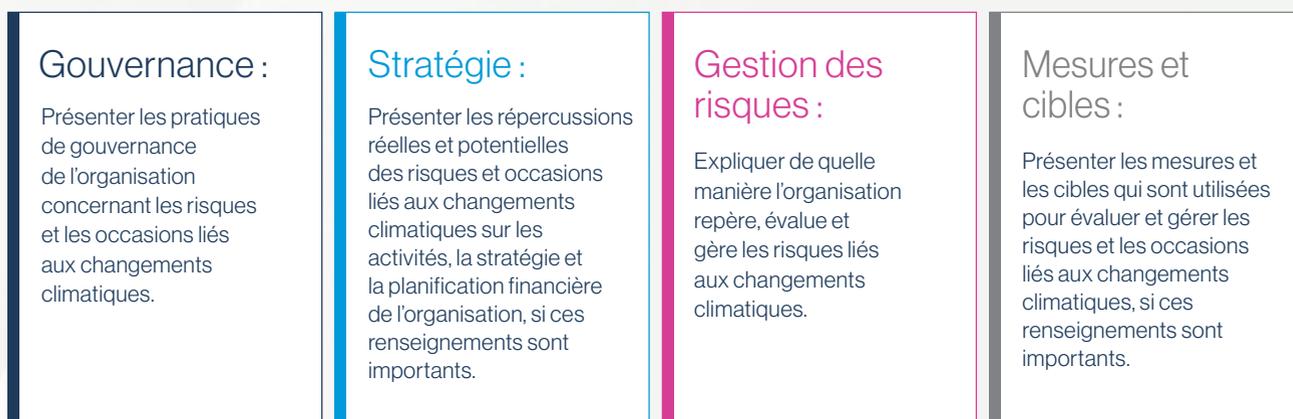
Pour plus de détails sur l'Avis de 2019 des ACVM et son incidence sur les émetteurs, voir notre bulletin du mois d'août 2019 intitulé [Les autorités canadiennes en valeurs mobilières précisent l'information à fournir sur les risques liés au climat](#)⁴².

Démêler l'écheveau des principaux cadres d'information liée aux changements climatiques

La Global Reporting Initiative

La Global Reporting Initiative (la « GRI ») est l'organisme international qui a élaboré les premières normes adoptées à l'échelle mondiale pour la communication de l'information sur la durabilité (les « normes de la GRI »). On souligne dans le *Rapport de Davies sur la gouvernance 2018*⁴³ que les normes de la GRI sont le cadre d'information volontaire auquel ont le plus souvent recours les sociétés, et plus particulièrement les grandes multinationales. Selon une analyse récente menée par Ceres sur les 476 plus importantes sociétés de la liste Global 2000 de Forbes (le « rapport de Ceres »), 70 % des principales multinationales utilisent les normes de la GRI pour établir l'information qu'elles communiquent, ces normes devenant ainsi la règle plutôt que l'exception⁴⁴. Les normes de la GRI visent à faire diffuser l'information sur la durabilité à un large éventail de parties prenantes, y compris les investisseurs⁴⁵. Par conséquent, elles sont structurées en un ensemble de normes interdépendantes de présentation d'information sur divers sujets économiques, environnementaux et sociaux, normalement utilisées pour établir des rapports de développement durable ou sur la responsabilité sociale.

GRAPHIQUE 2-1: Recommandation du GIFCC et information



Source: Groupe de travail sur l'information financière relativement aux changements climatiques⁴⁶

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Le GIFCC a été établi par le Conseil de stabilité financière en 2015 afin qu'il formule des recommandations concernant la présentation d'information sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques pour les investisseurs, les prêteurs et les assureurs. Les recommandations du GIFCC encouragent la présentation d'information importante dans les quatre grandes catégories suivantes : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et les cibles⁴⁷. Le cadre du GIFCC prône également le recours à l'analyse par scénario pour évaluer la résilience de la stratégie d'affaires de l'émetteur dans diverses situations liées aux changements climatiques. Si l'information recommandée relativement à la stratégie, aux mesures et aux cibles suppose une appréciation de l'importance relative devant être effectuée de la même manière que pour d'autres risques présentés dans les documents réglementaires déposés par une société, le GIFCC recommande que l'information portant sur les processus de gouvernance et de gestion des risques soit publiée, quelle qu'en soit l'importance relative, comme il est indiqué dans la figure 2-1.

Dès juin 2019, près de 800 sociétés et organismes affichant une capitalisation boursière combinée de près de 9,3 billions de dollars américains avaient manifesté leur appui au cadre du GIFCC, une augmentation de plus de 50 % par rapport au nombre de partisans dénombrés en septembre 2018⁴⁸. Le pourcentage de sociétés ouvertes qui communiquent de l'information répondant à au moins l'une des recommandations du GIFCC progresse régulièrement,

passant de 70 % en 2016 à 78 % en 2018. Dans la foulée des recommandations formulées dans le rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable du gouvernement du Canada, ce dernier a annoncé dans son budget de 2019 qu'il est en faveur des normes d'information du GIFCC ainsi que d'une approche progressive pour l'adoption de ces normes par les grandes entreprises canadiennes⁴⁹. Même si le cadre du GIFCC récolte de plus en plus d'appuis, la communication de l'information continue d'être problématique. Selon le deuxième rapport de situation du GIFCC, les sociétés trouvent qu'il est difficile de communiquer les hypothèses sur lesquelles repose l'analyse par scénario⁵⁰. Dans son rapport final, le Groupe d'experts sur la finance durable du gouvernement du Canada encourage les émetteurs à considérer l'analyse par scénario comme un outil pour examiner l'exposition et la vulnérabilité de leur stratégie d'affaires à long terme par rapport à divers profils de changement climatique, plutôt que de s'arrêter aux particularités des scénarios⁵¹.

Sustainability Accounting Standards Board

Le SASB est un organisme indépendant du secteur privé voué à la promotion de la communication d'une information sur la durabilité qui est importante et propre au secteur d'activité et qui répond aux besoins des investisseurs. En novembre 2018, le SASB a publié un ensemble exhaustif et final de normes de communication de l'information pour 77 industries de 11 secteurs d'activité; on y présente la liste de base des sujets liés à la durabilité qui sont importants sur le plan financier pour une société type de chaque industrie, et les indicateurs pour la communication de l'information s'y rapportant⁵². Le cadre du SASB privilégie la communication

Le cadre du SASB privilégie la communication d'information uniquement sur les répercussions des changements climatiques qui sont raisonnablement susceptibles de toucher la performance financière ou les conditions d'exploitation d'une société et, par conséquent, d'influer sur la valeur pour les actionnaires.

d'information uniquement sur les répercussions des changements climatiques qui sont raisonnablement susceptibles de toucher la performance financière ou les conditions d'exploitation d'une société et, par conséquent, d'influer sur la valeur pour les actionnaires. Cette norme est similaire, sans être identique, à celle que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières imposent aux émetteurs assujettis.

Selon le rapport intitulé *The State of Disclosure* publié par le SASB en 2017, dans lequel il présente les résultats d'une analyse des documents financiers déposés par les dix principales sociétés américaines de chaque industrie, 73 % des sociétés ont présenté de l'information sur les trois quarts au moins des sujets liés à la durabilité inclus dans la norme applicable à leur industrie, et 42 % d'entre elles ont fourni de l'information sur chacun des sujets recommandés par le SASB⁵³. Grâce à l'annonce récente de Glass Lewis que ces derniers intégreront les normes du SASB à leurs produits de vote par procuration et à l'appui que des gestionnaires d'actifs de premier plan comme BlackRock, Inc. ont manifesté relativement au cadre, le SASB influencera vraisemblablement à court terme la réflexion sur l'information liée aux changements climatiques.

CDP

Le CDP est un organisme sans but lucratif qui a élaboré des questionnaires pour la communication, aux investisseurs et aux consommateurs, d'information sur les risques liés aux changements climatiques, sur l'eau, sur les forêts et sur les chaînes d'approvisionnement.

Selon le rapport de Ceres, plus de 86 % des grandes multinationales étudiées ont présenté de l'information au moyen du cadre du CDP⁵⁴. En 2018, le CDP a mis à jour sa plateforme d'information pour l'harmoniser avec les recommandations du GIFCC, ce qui signifie qu'en 2018, près de 7 000 sociétés ont établi de l'information conforme aux recommandations du GIFCC par l'intermédiaire du CDP⁵⁵.

International Integrated Reporting Council

L'International Integrated Reporting Council (l'« IIRC ») est un organisme international sans but lucratif qui a élaboré un cadre fondé sur des principes pour la communication d'information concise, stratégique et prospective à un large éventail de parties prenantes (le « cadre de l'IIRC »)⁵⁶. Le cadre de l'IIRC encourage les émetteurs à utiliser l'information établie pour d'autres déclarations et rapports, y compris les états financiers et les rapports de durabilité, pour expliquer tous les facteurs qui ont une incidence importante sur leur capacité de créer de la valeur au fil du temps. Comme il est fondé sur des principes, le cadre de l'IIRC ne prescrit pas des indicateurs clés de la performance, mais insiste plus précisément sur la communication d'information relative à la structure de gouvernance, à l'approche quant à la gestion des risques et aux autres processus de la société qui peuvent influencer sur la création de valeur. Environ 1 600 sociétés de plus de 65 pays utilisent le cadre de l'IIRC pour établir l'information à communiquer⁵⁷.

Notre point de vue :

Concentration sur l'information significative (et importante) et sur l'engagement

Les organismes de réglementation, les investisseurs et d'autres organisations au Canada et ailleurs exhortent de plus en plus les émetteurs à intégrer à leurs plans stratégiques des facteurs et des considérations liés à la durabilité et à fournir des renseignements ESG fiables et pertinents du point de vue financier. Compte tenu de cette nouvelle orientation des attentes du marché, le conseil d'administration et la direction doivent veiller à ce que soit mis en place des programmes robustes permettant de repérer, de comprendre et d'atténuer les risques liés à la durabilité qui touchent la performance et les stratégies financières de leur société, et ils doivent rehausser la qualité et la clarté de leur information ESG, notamment en fournissant des renseignements plus utiles et propres à l'entité et au secteur. Les pratiques recommandées qui suivent peuvent aider les émetteurs à gérer ces attentes.

1 Privilégier la substance avant le volume

L'émetteur doit se concentrer sur les renseignements qui sont utiles pour les parties prenantes et se rapportent aux plans d'affaires à long terme de l'émetteur. Conformément aux pratiques exemplaires de communication de l'information, l'émetteur doit veiller à ce que l'information soit exacte, uniforme au fil du temps et utile à la prise de décisions par les investisseurs et les autres parties prenantes. L'émetteur peut s'inspirer des normes d'information existantes afin de choisir les indicateurs les plus importants pour ses activités et faire rapport sur ceux-ci. L'éventail de normes d'information existantes peut aider l'émetteur à adapter ses renseignements selon les destinataires. Dans tous les cas, il doit se concentrer sur les éléments importants et veiller à ce que toute l'information importante figure dans sa notice annuelle et dans son rapport de gestion, selon le cas, et non uniquement dans les documents qu'il dépose volontairement ou dans ses communications.

2 Améliorer l'interaction avec les parties prenantes

L'émetteur doit considérer l'interaction avec les parties prenantes comme une occasion de cerner les problèmes de durabilité qui importent le plus pour ses investisseurs et d'autres parties prenantes clés. La transparence par l'interaction peut aussi être un outil efficace de gestion des attentes des parties prenantes concernant l'information et servir de preuve quant à son engagement envers les questions de durabilité. L'émetteur qui se laisse distancer par ses pairs à cet égard est plus susceptible de voir ses pratiques de communication de l'information et ses structures de rémunération faire l'objet d'une surveillance accrue à mesure qu'augmente la demande de transparence.

3 Intégrer la durabilité dans les pratiques de gouvernance

Les émetteurs doivent veiller à ce que leurs systèmes de gouvernance soient alignés sur leurs objectifs en matière de durabilité. Les investisseurs et les autres parties prenantes s'attardent non seulement aux risques liés aux facteurs ESG auxquels font face les sociétés, mais aussi à la manière dont les sociétés et leur conseil tiennent compte de ces risques dans leurs stratégies et dans leur processus de prise de décisions. L'émetteur doit tenter de renforcer son système de gouvernance, y compris la surveillance, par le conseil, des questions ESG et des processus de gestion des risques, et doit communiquer l'incidence de son système de gouvernance sur la gestion des risques liés aux ESG.

4 Envisager d'utiliser des indicateurs de la durabilité dans les plans incitatifs

Le conseil doit déterminer s'il faut intégrer des mesures clés de la performance en matière de durabilité dans les plans de rémunération incitative de la haute direction, surtout lorsque les facteurs liés aux changements climatiques ou d'autres facteurs de durabilité sont importants pour la stratégie, la situation financière, la gestion du risque d'entreprise et/ou la rentabilité à long terme de l'émetteur. L'intégration d'indicateurs de la durabilité dans les plans incitatifs peut favoriser l'atteinte des cibles, en plus d'aligner la gestion sur les pratiques de durabilité et de produire de meilleurs résultats.

5 Mettre en œuvre des structures et des processus de surveillance efficaces

Afin d'assurer la surveillance des questions liées aux changements climatiques, le conseil doit établir la manière d'intégrer le plus efficacement possible les changements climatiques à ses structures et à ses comités. Une structure de surveillance efficace est essentielle à l'évaluation adéquate des risques et des occasions liés aux changements climatiques, à la bonne prise de décisions stratégiques et à l'établissement et au suivi de mesures et de cibles liées aux changements climatiques. Le conseil doit veiller à ce que des structures et des mécanismes de surveillance soient établis et fonctionnels, et à ce que ces structures aient un mandat et un objet clairs. Il convient d'examiner l'opportunité pour le comité de gestion des risques d'être le responsable au premier chef de la surveillance de l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques, y compris les analyses par scénario.

Notes

Chapitre 2 – Changements climatiques et durabilité : nouveau cadre pour l'établissement de rapports sur la durabilité et la communication d'information

- 8 Davies, en ligne au <https://www.dwpv.com/fr/Insights/Publications/2018/Governance-Insights-2018>.
- 9 Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, « Global Warming of 1.5°C: Summary for Policymakers » (2018), en ligne au <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/summary-for-policy-makers/> (en anglais).
- 10 Gouvernement du Canada, « Rapport sur le climat changeant du Canada » (2019), en ligne au <https://www.rncan.gc.ca/cartes-outils-et-publications/publications-changements-climatiques/le-canada-dans-un-climat-en-changement-les-rapports/rapport-sur-le-climat-changeant-du-canada/21188>.
- 11 Banque du Canada, « Revue du système financier – 2019 », en ligne au <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2019/05/Revue-du-systeme-financier-%E2%80%94-2019-Banque-du-Canada.pdf>.
- 12 Gouvernement du Canada, *Rapport final du groupe d'experts sur la finance durable : mobiliser la finance pour une croissance durable* (2019), en ligne au <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/groupe-experts-financement-durable.html>.
- 13 *Ibid.*, pp 16 à 19 et 23 à 34.
- 14 Davies (3 juillet 2019), en ligne au <https://www.dwpv.com/fr/Insights/Publications/2019/Carbon-Pricing-Scheme-Is-Constitutional>.
- 15 CDP, « Major Risk or Rosy Opportunity: Are companies ready for climate change? » (2019), en ligne au <https://www.cdp.net/en/research/global-reports/global-climate-change-report-2018/climate-report-risks-and-opportunities> (en anglais), p 5.
- 16 *Ibid.*, pp 5 et 11.
- 17 *Ibid.*, p 5.
- 18 *Ibid.*, p 7.
- 19 On trouvera plus de renseignements sur l'initiative Climate Action 100+ en ligne au <http://www.climateaction100.org/> (en anglais).
- 20 CDP, « Group of 88 investors target over 700 companies for not reporting environmental information » (17 juin 2019), en ligne au <https://www.cdp.net/en/articles/media/group-of-88-investors-target-over-700-companies-for-not-reporting-environmental-information> (en anglais).
- 21 *Supra* note 5, pp 11 à 13 et 28 à 30.
- 22 Clare O'Hara, « RBC iShares launches its first set of ETFs under new partnership », *The Globe and Mail* (21 mars 2019), en ligne au <https://www.theglobeandmail.com/investing/markets/etfs/article-rbc-ishares-to-launch-six-etfs-focused-on-socially-responsible/> (en anglais).
- 23 ISS, « An Early Look at 2019 US Shareholder Proposals » (1er mars 2019), en ligne au <https://www.issgovernance.com/library/an-early-look-at-2019-us-shareholder-proposals/> (en anglais).
- 24 ISS, « A Preliminary Review of the 2018 US Proxy Season » (20 juillet 2018), en ligne au <https://www.isscorporatesolutions.com/library/2018-proxy-season-review/> (en anglais), p 6.
- 25 Glass Lewis, *2019 Proxy Paper Guidelines: An Overview of the Glass Lewis Approach to Proxy Advice (Canada)* (2018), en ligne au https://www.glasslewis.com/wp-content/uploads/2018/10/2019_GUIDELINES_Canada.pdf (en anglais), p 16.
- 26 Glass Lewis, « Glass Lewis to Integrate SASB's Industry-Specific Materiality Guidance Across Research and Vote Management Products » (12 septembre 2018), en ligne au <https://www.glasslewis.com/glass-lewis-to-integrate-sasbs-industry-specific-materiality-guidance-across-research-and-vote-management-products/> (en anglais).
- 27 Ivana Kottasová et Daniel Shane, « Shell is first energy company to link executive pay and carbon emissions », *CNN Business* (3 décembre 2018), en ligne au <https://www.cnn.com/2018/12/03/business/shell-climate-change-executive-pay/index.html> (en anglais).
- 28 Royal Dutch Shell Plc, « Joint statement between institutional investors on behalf of Climate Action 100+ and Royal Dutch Shell plc (Shell) » (3 décembre 2018), en ligne au <https://www.shell.com/media/news-and-media-releases/2018/joint-statement-between-institutional-investors-on-behalf-of-climate-action-and-shell.html> (en anglais). Voir aussi Ron Bousso, « Shell sets its first carbon reduction targets on output, consumption », Reuters (14 mars 2019), en ligne au <https://www.reuters.com/article/us-shell-carbon/shell-sets-its-first-carbon-reduction-targets-on-output-consumption-idUSKCN1QV2KT> (en anglais).

Notes

- 29 BP Plc, « BP to support investor group's call for greater reporting around Paris goals » (1er février 2019), en ligne au <https://www.bp.com/en/global/corporate/news-and-insights/press-releases/bp-to-support-investor-groups-call-for-greater-reporting-around-paris-goals.html> (en anglais).
- 30 BP Plc, « BP holds 2019 AGM in Aberdeen » (21 mai 2019), en ligne au <https://www.bp.com/en/global/corporate/news-and-insights/bp-magazine/bp-holds-2019-agm-in-aberdeen.html> (en anglais).
- 31 Glencore Plc, « Furthering our commitment to the transition to a low-carbon economy » (20 février 2019), en ligne au <https://www.glencore.com/en/media-and-insights/news/Furthering-our-commitment-to-the-transition-to-a-low-carbon-economy> (en anglais).
- 32 Equinor, « Equinor strengthens its commitment to climate leadership » (24 avril 2019), en ligne au <https://www.equinor.com/en/news/2019-04-24-climate-action-100plus.html> (en anglais).
- 33 Matt Egan, « SEC sides with Exxon by blocking major climate vote », *CNN Business* (3 avril 2019), en ligne au <https://edition.cnn.com/2019/04/03/investing/exxon-sec-climate-change-shareholder-vote/index.html> (en anglais).
- 34 SEC, Réponse du bureau du chef du contentieux (2 avril 2019), en ligne au <https://www.sec.gov/divisions/corpfin/cf-noaction/14a-8/2019/nyscrf040219-14a8.pdf> (en anglais).
- 35 *Supra* note 8.
- 36 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, « 2019 Status Report » (juin 2019), en ligne au <https://www.fsb.org/wp-content/uploads/P050619.pdf> (en anglais).
- 37 *Supra* note 12, p 19; Institut international du développement durable, « Leveraging Sustainable Finance Leadership in Canada: Opportunities to align financial policies to support clean growth and a sustainable Canadian economy » (2019), en ligne au <https://www.iisd.org/library/leveraging-sustainable-finance-leadership-canada-opportunities-align-financial-policies> (en anglais), p 2.
- 38 Jill E. Fisch et Cynthia A. Williams, Demande d'établissement de règles concernant l'information sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en ligne au <https://www.sec.gov/rules/petitions/2018/petn4-730.pdf> (en anglais).
- 39 Climate Disclosure Standards Board, « Leading corporate reporting bodies launch two-year project for better alignment » (7 novembre 2018), en ligne au <https://www.cdsb.net/harmonization/860/leading-corporate-reporting-bodies-launch-two-year-project-better-alignment> (en anglais).
- 40 *Supra* note 8.
- 41 Autorités canadiennes en valeurs mobilières, « Avis 51-354 du personnel des ACVM – Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique » (5 avril 2018), en ligne au <https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilières/0-avis-acvm-staff/2018/2018avril05-51-354-avis-acvm-fr.pdf>.
- 42 Davies (8 août 2019), en ligne au <https://www.dwpv.com/fr/Insights#/article/Publications/2019/Climate-Disclosure-Guidance>.
- 43 *Supra* note 8.
- 44 Ceres, « Disclose What Matters: Bridging the Gap Between Investor Needs and Company Disclosures on Sustainability » (2018), en ligne au <https://www.ceres.org/resources/reports/disclose-what-matters-bridging-gap-between-investor-needs-and-company-disclosures> (en anglais), pp 1 et 2.
- 45 On trouvera plus de renseignements sur les normes de la GRI en ligne au <https://www.globalreporting.org/standards/> (en anglais).
- 46 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, « Final Report: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (juin 2017), en ligne au <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf> (en anglais), p 14.
- 47 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, « Second TCFD Status Report Shows Steady Increase in TCFD Adoption » (5 juin 2019), en ligne au https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2019/06/Press-Release-2019-TCFD-Status-Report_FINAL.pdf (en anglais).
- 48 *Ibid.*, p 14.
- 49 Gouvernement du Canada, *Investir dans la classe moyenne : Le budget de 2019* (19 mars 2019), en ligne au <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>, p 384.
- 50 *Supra* note 19, p 63.
- 51 *Supra* note 12, p 19.
- 52 SASB, « SASB Codifies First-Ever Industry-Specific Sustainability Accounting Standards » (7 novembre 2018), en ligne au <http://www.globenewswire.com/news-release/2018/11/07/1646736/0/en/SASB-Codifies-First-Ever-Industry-Specific-Sustainability-Accounting-Standards.html> (en anglais).
- 53 Sustainability Accounting Standards Board, *The State of Disclosure 2017: An analysis of the effectiveness of sustainability disclosure in SEC filings* (décembre 2017), en ligne au <https://library.sasb.org/state-disclosure-report-2017/> (en anglais), p 2.
- 54 *Supra* note 44, p 10.
- 55 CDP, « Global Climate Change Analysis 2018 » (2018), en ligne au <https://www.cdp.net/en/research/global-reports/global-climate-change-report-2018> (en anglais).
- 56 IIRC, *The International Framework* (2013), en ligne au <http://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2015/03/13-12-08-THE-INTERNATIONAL-IR-FRAMEWORK-2-1.pdf> (en anglais).
- 57 IIRC, *Breaking Through: IIRC Integrated Report 2017* (2017), online: https://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2018/09/IIRC_IR_2017-2018-09-03.pdf (en anglais), p 7.